



« L'examen oral a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances. Il doit lui permettre de manifester ses compétences de lecture, d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles et de manifester sa maîtrise de l'expression orale ainsi que son aptitude à dialoguer avec l'examineur.[...] Dans la première partie de l'épreuve, le candidat rend compte de la lecture qu'il fait d'un texte choisi par l'examineur dans le descriptif des lectures et activités. Cette lecture est orientée par une question initiale à laquelle il doit répondre en partant de l'observation précise du texte, en menant une analyse simple et en opérant des choix afin de construire une démonstration. On n'attend donc de lui ni une étude exhaustive du texte ni la simple récitation d'une étude faite en classe.[...] La seconde partie de l'épreuve est un entretien, pendant lequel l'examineur s'attache à conduire un dialogue permanent avec le candidat.» (Bulletin Officiel).

## I. La lecture analytique



**La première partie de l'oral** consiste à répondre à une question posée par l'examineur au moment de la remise du sujet. La réponse attendue consiste en une explication de texte structurée (introduction-développement-conclusion) et argumentée, c'est-à-dire que les hypothèses de lecture du candidat doivent être justifiées par l'analyse de procédés d'écriture.

La prise de notes tout au long de l'année tient une place essentielle dans la préparation des lectures analytiques : il est important d'avoir, pour chaque texte, une fiche complète (20 à 30 textes pour une liste de bac.). Nous proposons une **fiche type** associée à notre méthode d'analyse.

**La première partie du stage** consiste en une mise en place de cette fiche à partir des cours des élèves : il s'agit de vérifier que les prises de notes sont complètes et conformes aux attentes de l'examen.

Le stage, d'une seule journée, ne permet pas de mettre en forme la totalité des lectures analytiques pour tous les textes mais s'attache à **rendre autonome l'élève pour qu'il puisse par la suite constituer ces fiches** de révision lui-même. Des ateliers sont programmés tout au long de l'année pour poursuivre ce travail sur les autres textes.

## II. L'entretien



**La seconde partie de l'oral** L'examineur ne se livre pas à un "corrigé" de la première partie de l'épreuve. Il veille à ne pas exiger du candidat la récitation pure et simple d'une question de cours. Il cherche au contraire : à ouvrir des perspectives ; à approfondir et à élargir la réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié. En liaison avec l'objet ou les objets d'étude, l'examineur cherche à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année. Il ouvre le

plus possible cet entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat, telles qu'elles sont mentionnées sur le descriptif. Pour cette raison, l'examineur s'appuie sur les propos du candidat et conduit un dialogue ouvert.

**La seconde partie du stage** attire l'attention du candidat sur la **variété des questions envisageables** lors de l'entretien à partir de son descriptif d'activités (s'il le possède), de ses séquences et des perspectives d'études proposées par le professeur. Nous travaillons aussi la **structuration de la réponse** à partir de fiches de « cours pour l'entretien » sur les grandes problématiques au programme.

Au terme de ce stage, rendez-vous est pris avec l'élève pour un **oral blanc** afin d'évaluer dans les conditions de l'examen le travail accompli.

**Au terme de ce stage les élèves ont donc une méthode complète pour réaliser un oral dans de bonnes conditions.**